



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa Mosquera
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : m84/2020(corr. :Mazaraky Sylvie)
N/Réf. : AA/BXL22739_659_Marie_Louisa_29
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 26 -08- 2020

Objet : BRUXELLES. Square Marie-Louise 29-32

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du revêtement de façade par la pose d'un bardage sur isolant en remplacement des panneaux en béton architectonique & d'un crépi sur isolant en remplacement de la pierre de France

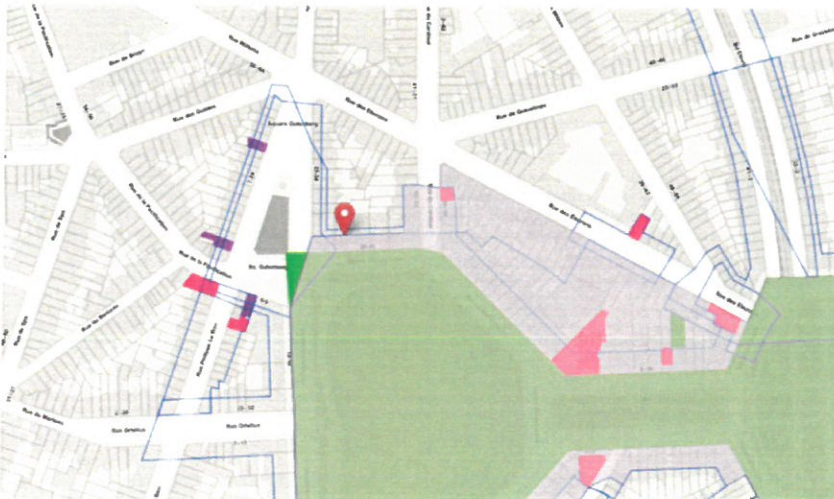
Avis de la CRMS

Madame la Directrice

En réponse à votre courrier du 14/08/2020, reçu le 14/08/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2020.

Étendue de la protection

Le bien est situé dans les zones de protection suivantes



- UNESCO: Palmerston
- Les Sites : Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston
- L' Hôtel Edmond Van Eetvelde

Analyse de la demande

La demande, motivée par une analyse technique concluant à l'état de dégradation avancé et continu de la façade, vise la modification du revêtement de façade par la pose d'un bardage sur isolant en remplacement des panneaux en béton architectonique et d'un crépi sur isolant en remplacement du parement en pierre de France reconstituée.

1/2



Google street view

Avis

N'encourageant pas le dessin de faux-joints, dans l'enduit proposé en remplacement de la pierre France reconstituée, la CRMS juge cependant que, sur le plan du patrimoine, les travaux envisagés ne seront pas ou très peu préjudiciables aux biens classés environnants et à leur zone de protection. Elle recommande toutefois de retrouver un aspect texturé dans le remplacement des éléments en béton et de veiller à ce que la couleur finale de l'opération s'intègre à celle de l'alignement des différents immeubles.

Par ailleurs, elle relève que l'intervention ne semble pas s'accompagner d'une campagne parallèle et unique de remplacement des châssis. La note mentionne en effet que les propriétaires remplaceront leur châssis progressivement. La CRMS questionne cette méthodologie non seulement sur le bilan énergétique de l'intervention mais aussi sur les conséquences d'un point de vue technique (risques de ponts thermique, condensation, multiplicité des chantiers de châssis, problème de mise en œuvre, ...)

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre, M. Kreutz, ;
BUP-SCRMS : M. Badard, C. Vandersmissen, crms
BUP-DU : G. Vandebroeck, Ph. Jelly, D. Sourbi et B. Annegarn, avis.advies@urban.brussels
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; sylvie.mazaraky@brucity.be
Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be